

Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie

La participation de laboratoires français aux actions Marie Curie du PCRDT est vivement encouragée à tous les niveaux (national, régional, établissement...). Néanmoins, lorsque certains laboratoires sont retenus lors des différents appels à propositions, leurs participations ne sont pas toujours connues des instances intéressées. En effet, il existe un certain nombre de difficultés pour que les résultats aux appels à propositions soient disponibles facilement.

1 – Les modifications dans le temps de la liste des projets retenus

Lors d'un appel à propositions, la Commission Européenne classe les projets en plusieurs catégories :

- A : Projets proposés pour un financement.
- B : Projets sur liste de réserve.
- C : Projets de bonne qualité ayant des notes au-dessus des seuils éliminatoires, mais dont le financement n'est pas possible pour des raisons budgétaires.
- D : Projets de qualité insuffisante, soit pour la note d'ensemble, soit pour une note d'un des critères en-dessous du seuil éliminatoire.
- E: Projets non évalués parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité
- F: Projets retirés par le candidat avant l'évaluation

Par exemple, lors du dernier appel pour les EIF (European Individual Fellowships), sur 2199 propositions soumises, il y en a eu 424 en A, 210 en B, 880 en C, 643 en D, 34 en E, 6 en F. Cette première liste de projets « acceptés » (en catégorie A) circule environ 6 mois après la date de clôture de l'appel à propositions. Toutefois, elle est encore provisoire. En effet, des projets se désistent, essentiellement pour les bourses individuelles où des candidats obtiennent un autre financement entre temps (post-docs). Dans certains cas, le budget initialement prévu pour l'action peut être augmenté ce qui permet de financer davantage de projets. Des projets sur la liste de réserve sont donc transférés sur la liste principale, plusieurs mois après la publication des résultats. La première liste de projets acceptés est donc rapidement caduque : des projets s'y trouvant ne sont finalement pas financés et des projets ne s'y trouvant pas sont en fait financés.

Par ailleurs, tous les projets figurant sur la liste des projets retenus doivent faire l'objet d'une procédure dite de « négociation ». Cette phase d'ajustement du budget et du contenu du projet, préalable à la signature du contrat, peut parfois durer plusieurs mois. Elle dépend du type de projet, de l'institution d'accueil et des services de la

Commission Européenne. Ainsi pour un même appel à propositions, des contrats seront signés avec des décalages pouvant aller jusqu'à plus de six mois, ce qui rend difficile une analyse ou des bilans par année ou par appel à propositions.

2 – Les moyens d'information

Plusieurs sources d'information existent pour les résultats aux appels à propositions :

- 1) [La Commission Européenne publie sur le web](#) la liste des projets avec l'étiquette A, B, C, D, E ou F en face de l'acronyme. Cette liste est utilisable par les porteurs de projets pour vérifier si leur projet est accepté.
- 2) La Commission Européenne transmet aux représentants du Ministère une base de données détaillée des résultats, appelée « brique » pour chaque appel à propositions. Cette base est confidentielle car elle contient des informations nominatives et parfois provisoires (cf ci-dessus).
- 3) La Commission diffuse sur le site « [Funding Opportunities Search Tools](#) » des informations sur les sites d'accueil. Malgré le retard dans la mise à jour de ce site, le contenu est assez détaillé (thématiques, liste des partenaires, dates, financements). Toutefois, des projets sont mal renseignés et les bourses individuelles n'y figurent pas.
- 4) Le PCN (Point de Contact National) dispose d'une base de donnée détaillée des projets signés, fournie par la commission Européenne. Cette base ne peut pas être diffusée en l'état, mais des extractions sont faite régulièrement.

Malgré la disponibilité partielle des résultats ci-dessus, il existe encore d'autres difficultés liées à l'exploitation des informations. En effet, les projets sont souvent mal enregistrés dans les bases de la Commission Européenne :

- le nom de l'établissement est parfois inexact ou approximatif (ex : institut X au lieu de Université Y)
- le lieu indiqué est parfois celui du siège de l'établissement et non celui du laboratoire (ex : Paris pour un laboratoire situé physiquement à Nice)
- le nom du chercheur responsable de l'opération est parfois confondu avec celui du représentant légal de l'établissement
- le type d'établissement est parfois mal codé (Organisme gouvernemental, Organisme Public Commercial, Enseignement Supérieur, Organisme de Recherche, etc.)
- un seul établissement est parfois indiqué pour le compte de plusieurs (cas des Unités Mixtes de Recherche utilisant la clause 23)

Ces difficultés administratives pourraient être évitées en veillant davantage au montage des dossiers. Même si aucune signature n'est requise lors de la phase de proposition, « l'ignorance » des chercheurs sur la partie administrative n'est pas toujours la seule raison, car lors de la phase de négociation, des formulaires sont soumis à la signature des établissements (CPF : Contract Preparation Forms).

Toutes ces difficultés amènent donc différents établissements ou organismes, notamment régionaux, à effectuer leur propre recensement des projets, par le biais d'enquêtes. Cette méthode de proximité présente elle aussi des lacunes car tous les projets ne remontent pas. Par ailleurs, l'agrégation au niveau national est rarement possible.

Une solution envisagée pour améliorer la connaissance des résultats est de croiser les différentes approches en partageant les différentes informations au sein du réseau constitué pour l'animation du PCN Mobilité (CPU, INSERM, Université Rennes 1, INRA, Université Grenoble 1, CEA, Université de Caen, CNRS, Université Paris 11, etc.).

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 6^e PCRDT
4 décembre 2006

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité ([avril 2006](#))*
2. *Le point sur les centres de mobilité ([juin 2006](#))*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité ([juillet 2006](#))*
4. *Les experts français du programme Marie Curie ([octobre 2006](#))*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)*
6. *Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7^e PCRDT (novembre 2006)*
7. *Bilan des actions Marie Curie du 6^e PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)*
8. *Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)*
9. *Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)*